Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Auvergne-Rhône-Alpes



Unité inter-départementale Cantal-Allier-Puy-de-Dôme 7 rue Léo Lagrange 63033 CLERMONT-FERRAND Cedex 1

Rappor	t de cont	rôle de l'inspection	des instal	lations classées	
Affaire suivie par : \	Yann THIEF	1251-insp_Vernea_27-n 3AUT - Tél: 04.73.43. ppement-durable.gouv.	19.66 - Fax	: 04.73.43.19.80	
Nom et adresse de l'	établissem	ent contrôlé	Code DRE	Code DREAL	
VERNEA 1 chemin des domaines de Beaulieu 63 000 Clermont-Ferrand		N° S3IC Priorité Régime SEVESO	0056.01686 ☑ PN ☐ AE ☐ SP ☐ Autre ☑ A ☐ E ☐ D ☐ NC ☐ HAUT ☐ BAS		
Activité principale :	pôle multif	ilières de traitement de	s déchets doi	nt incinérateur de DND	
Date du contrôle : 27/11/2018		Inspecteur	(s): Yann THIEBAUT		
Type de contrôle ☑ Inspection approfondie ☐ Inspection courante ☐ Inspection ponctuelle ☐ Inspection ponctuelle					
Circonstances du co	ntrôle				
☑ Plan de contrôle de la DREAL □ Incident/Accident du			☐ Plainte☐ Autre:		
Thème(s) du contrô	le suivi d	les inspections précéder	ntes, incident	ts, stockages	
		ontrôlée(s) : quai de chets verts, des biodécl	_	ent, stockage des balles, des mpost	
	toral d'autor ériel du 20	•		modifié. ations d'incinération et de co-	
	Per	sonne(s) rencontrée(s)	et fonction	(s)	
Nom	Nom Société			Qualité	
M. Jérôme VEYRIÈRES Vernéa Mme Agnès MOLHERAT Vernéa M. Lionel ESCURIET Valtom		Vernéa A		e l'usine vironnement Qualité Sécurité ogistique (pour la restitution)	
Copies	☑ Exploita DREAL :	nt ☑ Chrono ☐ PRICAE [☑ Autre :	Valtom	

Constats de l'inspection

1 - Contexte

Suite à un porter à connaissance de mars 2018 et après présentation en CSS et au CODERST, l'arrêté préfectoral complémentaire (APC) n°18-00418 du 24/04/2018 a autorisé une augmentation de 10 kt / an jusqu'au 06/10/2019 de la capacité maximale de Vernéa pour rediriger les déchets de Haute-Loire auparavant traités par Altriom (grave incendie rendant son utilisation impossible pour une durée estimée entre 12 et 18 mois). Cet APC a également permis d'intégrer des modifications mineures (volume de stabilisats, durée de vie des balles, dimension de certains stockages...)

2 - Principaux constats effectués lors de la visite d'inspection

2.1 – Suites données aux précédentes inspections (10 octobre 2017 pour la dernière inspection approfondie)

п°	Réf réglementaire	Constats lors de la visite précédente	Suites données par l'exploitant CONSTAT LORS DE LA VISITE
R9		Vernéa propose de rédiger une fiche événement à la DREAL et au Valtom, ce dernier pourra diffuser aux élus et riverains.	
R12	AP d'autorisation anticle 7.7.5. Consignes de sécurité	Il existe une procédure d'arrêt du four, et les procédures d'urgence sont connues de l'opérateur (formé 3 mois par le constructeur), mais il n'existe pas de procédure d'urgence d'arrêt du four formalisée. Dans sa réponse du 23/12/2016, Vernéa précisait qu'un groupe de travail régional Suez sera lancé en 2017 sur les arrêts d'urgence et la gestion des situations d'urgence. Cependant, de grosses réorganisations ont eu lieu début 2017 et ce travail reste à mener.	☑ Oui ☐ Non La procédure a été communiquée par courrier
Cons tal N° 2		Les tonnages de stabilisats envoyés en installation de stockage de déchets non dangereux sont en effet supérieurs (de près de 30%) aux hypothèses considérées dans le dossier de demande initiale Unité de stabilisation: Contrairement à ce qui est indiqué dans l'AP, ce ne sont pas 3 silos de 800 m³ chacun mais 5 silos d'environ 519 m³ chacun	

n°	Réf réglementaire	Constats lors de la visite précédente	Suites données par l'exploitant CONSTAT LORS DE LA VISITE
Cons tat N° 4		La prescription de 6 mois est très difficile à respecter avec les 2 arrêts techniques par an	Constat de la visite précédente soldé : ☑ Oui ☐ Non
			L'APC n°18-00418 du 24/04/2018 permet désormais une durée d'entreposage des balles de 9 mois qui est respectée. À noter cependant que les 1ères balles ne seront pas forcément les 1ères incinérées, afin de dégager prioritairement 2 aires de déchargements pour les camions. L'exploitant est invité à réfléchir sur une mise en œuvre du principe FIFO (first in fisrt out)
Cons tat N° 6	Article 1.2.4.2. Nature et origine des déchets admis Unité de stabilisation	L'exploitant reçoit moins de boues de STEP de 20 % de siccité environ que prévu. Vernéa demandera via un courrier au préfet une rédaction de cet article de l'AP moins restrictive (51 500 tonnes dont 10 000 tonnes maximales de boues de STEP)	⊠ Oui □ Non
		41.500 tonnes/an de la fraction fermentescible provenant des ordures ménagères résiduelles 10.000 tonnes/an de boues de STEP de 20% de siccité environ	non valorisables en épandage et donc
Cons tat N° 7	Capacité d'entreposage des déchets admis	Les chiffres mentionnés dans l'AP à l'article 1.2.4.4 (cf ci-dessous) sont à confirmer par l'exploitant, mais il semblerait par exemple que le chiffre de 180 m³ soit sous-estimé, auquel cas une demande officielle pour mettre l'AP en cohérence avec la réalité serait nécessaire.	☑ Oui ☐ Non L'APC n°18-00418 du 24/04/2018 a mis à jour
	2.3)	Accueil déchets verts sur UVB 180 m3 (soit 2 jours) Accueil FFOM (fraction fermentescible des ordures ménagères) sur l'UVB 120 m3 (soit un jour) Cuve de réception des biodéchets liquides 26 m3	
tat	Valeurs limites des niveaux d'odeurs	Les contrôles sont réalisés tous les ans. Le dernier rapport du bureau Véritas sur les mesures effectuées le 18/11/2016 montre que tous les rejets sont conformes. Cependant, les valeurs mentionnées en uo dans l'article 3.1.3.3 ne figurent pas explicitement dans le rapport. L'exploitant devra demander à son prestataire si les vérifications avaient bien été faites, et à ce que la mention explicite apparaisse dans le rapport 2017.	Le rapport du 2/12/2017 a bien pris en compte la mesure d'odeur à l'émission du biofiltre. 2 valeurs ont donné une moyenne de 2085 uOE / m³ et donc un léger dépassement de la valeur limite, avec cependant une marge
		Le niveau d'odeur en limite de propriété ne doit pas dépasser 5 uo / m3. En outre, le rejet à l'émission doit respecter les valeurs limites suivantes : (arrêté du 18/10/2013, article 4) Concentration maximale d'odeur à l'émission du	biofiltre et pense que la valeur qui sera mesurée en 2018 sera conforme (résultats à transmettre dès réception).
		biofikre 1770 uOE/ m3	propriété n'ont pas été effectuées.
Cons tat N° 9	Conditions générales de rejet (arrêté du	Les contrôles sont réalisés tous les ans. Le demier rapport du bureau Véritas sur les mesures effectuées le 18/11/2016 montre que tous les rejets sont conformes.	La valeur d'acétaldéhyde apparaît bien dans
	18/10/2013, article 5.2) article 3.2.5. Valeurs limites de rejet		(dans les 2 cas inférieure à la VLE)

n°	Réf réglementaire	Constats lors de la visite précédente	Suites données par l'exploitant CONSTAT LORS DE LA VISITE
Cons tat N°		Concernant le stockage final des lots de compost, la délimitation des différents lots n'est pas suffisante, des lots se chevauchant le jour de l'inspection.	

2.2 - Nouveaux constats

Constat Nº 14

De nombreuses demandes de stockages temporaires ont été faites depuis la dernière inspection :

- 10/11/2017: stocker sur 10 jours environ 520 m3 d'encombrants dans un silo de stockage à l'Unité de Stabilisation Biologique.
- 23/04/2018: stocker jusqu'à fin de semaine maximum 500 m3 d'encombrants dans un silo de stockage à l'Unité de Stabilisation Biologique.
- 03/07/2018: stocker au maximum 500 m3 d'encombrants dans un silo de stockage vide à l'Unité de Stabilisation Biologique sur une durée de 3 semaines maximum.
- 31/08/2018 stocker des balles dans un des box de l'unité de traitement des mâchefers (box de 28m*30m soit une surface complémentaire de 840m2). La surface extérieure actuelle de 1350m2 serait réduite 200m pour garder l'aire de dételage / débâchage habituelle. Une balle pesant 700kgs environ, une production de 5000 balles maximum pour un tonnage de 3500t est envisagée.

Les conditions de sécurité étant meilleures dans ces box qu'un stockage à l'extérieur ou sur le quai de déchargement devant les fosses, les autorisations ont été accordées mais l'exploitant devra engager une réflexion à moyen terme sur les espaces disponibles et les stocks présents sur le site.

Conclusion	Référence réglementaire	Délai ou calendrier
☐ Pas d'observation		2
☑ Observation		3 mois pour réfléchir aux conditions de
☐ Non conformité		stockage et aux
☐ Proposition de mise en demeure		quantités stockées sur le site

Constat Nº 15

Plusieurs détournements sur Puy-Long ont eu lieu en 2018. Il y a eu un seul jour de détournement d'OMr (570 tonnes) mais plus de 6557 tonnes d'encombrants et refus de tris, sans compter les déchets d'activités économiques (DAE) qui n'ont pas été pesés sur le site.

La plupart des détournements sont dus à des incidents, en particulier sur le perçage de surchauffeurs dans la chaudière. Cf présentation envoyée par l'exploitant avec le détail des incidents et les actions correctives menées.

Depuis, pour éviter ces arrêts, certaines pièces sont remplacées par des pièces surmétallisées (plus résistantes), et les tubes sont remplacés par des tubes en Inconel (encore plus résistants).

L'usure prématurée est certainement liée à un PCI beaucoup plus élevé qu'évalué lors de la conception du four, dont le design était prévu pour un PCI de 2700 alors qu'avec le nombre croissant de DAE il n'est pas rare d'avoir des PCI de 4000 (et donc d'avoir des températures plus élevées et des fumées plus corrosives). L'exploitant tente donc de limiter le PCI par la réinjection de stabilisats, mais aussi par une modification des réglages pour faire diminuer la température du foyer (O2, répartition d'air...).

D'autres incidents sont des surpressions liées à des chutes de cendres (chaudière bouchée). Ces surpressions ne présentent pas les mêmes profils que les incidents fréquents de 2015 et 2016. Outre les générateurs de micro-explosion (cf inspection du 23/01/2018 et les rapports techniques reçus par mail in fine le 30/11/2018 pour démontrer l'absence d'impact sur la structure), Vernéa a procédé au remplacement de réfractaires qui absorbent plus de chaleur et qui engendrent une température de fumées moins élevée. Enfin, le « chapeau » d'un collecteur sera rendu pointu afin que ce « chapeau » ne puisse pas accumuler trop de cendres.

De manière générale, concernant la gestion des incidents et en particulier les déchets mis à l'isolement suite à une détection de radioactivité au portique, il ne faut pas oublier de transmettre à l'inspection soit la date de fin de détection soit la date d'enlèvement par l'Andra,

Le perçage chaudière de mai 2018 n'a pas fait l'objet d'une fiche incident.

Par ailleurs, un nouveau prestataire expert en incinération réalise désormais les contrôles d'usure lors de l'échantillonnage des mesures, l'échantillonnage étant désormais moins aléatoire et plus orienté grâce à son expérience.

Conclusion	Référence réglementaire	Délai ou calendrier
☐ Pas d'observation		Continuellement : rester dans
⊠ Observation	chapitre 2.4 - Incidents ou accidents	les plages de fonctionnement du diagramme technique du
☐ Non conformité	TITRE 7 - Prévention des	isques four (respecter le PCI et le
☐ Proposition de mise en demeure	technologiques	tonnage horaire de ce diagramme). Ètre rigoureux sur les fiches incidents

Constat N° 16 Les opérateurs disposent pour les contrôles des déchets d'un smartphone avec une application dédiée qui permet de déterminer si des imbrûlables sont présents (plâtre, gravas, laines de verre...) Conclusion Référence réglementaire Délai ou calendrier Pas d'observation Observation Non conformité Proposition de mise en demeure

i a a a a a a a a a a a a a a a a a a a	Constat Nº 17	
 complément le quai le stockage temporaire des enc précautions mentionnées lors de le box de l'unité de la stabilisa 	LIA ont été déplacés et un RIA supplémentaire a combrants dans un box de l'unité mâchefers est de la demande tion ayant servi en 2018 à stocker temporaireme montré qu'un stockage temporaire d'encombra	réalisé conformément aux ent des encombrants a également
Conclusion	Référence réglementaire	Délai ou calendrier
☑ Pas d'observation		
Observation		
☐ Non conformité		
Proposition de mise en demeure		
	Constat Nº 18	
 les différents éléments ont été au plaignant le récolement du chantier a été il s'agissait certes d'un terrain 	refers sur une plateforme industrielle sur la com transmis à la DREAL et à la demande de cette d réalisé par Vernéa, avec prise de photos argileux mais avec les drains sur la plateforme de la chaussée, il n'y a pas de problème d'écou	dernière aux élus de Queuille et et un merlon surélevé pour
Conclusion	Référence réglementaire	Délai ou calendrier
☑ Pas d'observation		
Observation		
☐ Non conformité		
☐ Proposition de mise en demeure		

3 – Autres sujets abordés lors de la visite d'inspection

L'exploitant a présenté, via un support transmis le 30 novembre 2018 à l'inspection, les différents bilans chiffrés de Vernéa, un récapitulatif précis des incidents, leurs natures, les réparations et la maintenance, ainsi qu'une présentation des projets de l'entreprise. Ont également été abordés les points suivants :

- il n'y a pas eu de blocage du site suite au mouvement des « gilets jaunes ».
- un essai a été réalisé en juillet 2018 avec les betteraviers sur un compost boosté.
- projet d'incinération de boues et de lixiviats (en provenance de l'ISDND de Puy-Long): cela permettrait d'abaisser le PCI. La DREAL précise que des tests devraient être réalisés pour valider l'absence d'impact sur le traitement et sur les rejets. Ces tonnages seraient en outre compris dans la limite annuelle d'incinération.
- le site est en phase de recherche d'optimisation sur la consommation de bicarbonates qui est supérieure à la moyenne nationale. Une partie du bicarbonate semble non consommée et pourrait peut être être réinjectée.

- Le Valtom a un projet de station d'épuration de biogaz pour le réinjecter sur le réseau GrDF et de station WAGA (station GNV pour camions). Ce projet n'est pas viable en considérant uniquement le biogaz de Vernéa (dont seulement une partie du biogaz est actuellement valorisée) ou uniquement le biogaz de Puy-Long. L'idée serait de mutualiser les 2. Vernéa recherche également davantage de biodéchets (les biodéchets actuellement collectés sont composés à près de 90 % de déchets verts), et pourrait en obtenir en allant plus loin dans la collecte, notamment auprès des grandes surfaces. Cependant, pour ce faire il faudrait obtenir l'agrément SPA3, et pour obtenir cet agrément il faudrait notamment une aire de lavage et des contenants. La place manque actuellement mais si le projet du Valtom aboutit le déchargement de certains camions pourrait se faire à l'extérieur du site sur la station et ainsi libérer de la place sur le site de Vernéa pour l'aire de lavage.
- Certaines jauges utilisées pour le bilan environnemental semblent mal positionnées (par exemple proximité d'un site accueillant des gens du voyage qui brûlent illégalement des déchets). Vernéa a demandé à son prestataire qui analyse ces jauges de faire des propositions d'emplacements plus pertinents dans son rapport 2018.
- Projet de changement du broyeur pour les déchets incinérés : actuellement outil 8t/h 270 kW avec un pré-tri à la pelle mécanique. Projet de broyage à 100 % avec un broyeur 40t/h et puissance supérieure, avec protection incendie renforcée. Ce projet devrait aboutir en mars avril 2019. (à noter que sur d'autres sites le tri des déchets d'activités économiques et des encombrants sont externalisés)
- projet réseau de chaleur : une 1ère tranche de 30 GWh pourrait être envisagée pour 2019. Vernéa π'a pas de nouvelle (discussions entre le Valtom et Clermont Agglomération Métropole).

☐ Proposition de suites ad	nformités à traiter par courrier lministratives (APMD, amende a ment, modification ou mise à jou	administrative, consignation, etc.) ur des prescriptions		
Synthèse des suites :				
Cette visite a permis de constater un bon suivi des suites des inspections précédentes. Une attention particulière devra continuer d'être portée au suivi des incidents et à l'anticipation des maintenances et remplacements de pièces.				
Signature de l'inspecteur le 03/12/2018 Le coordonnateur de l'équipe DIASSP	Vérificateur le 19/12/2018	Approbateur le /9 / 142018 Pour la Directrice, L'Adjoint au Chef de Pôle Risques Chroniques Santé-Environnement		
Yann THIEBAUT	Auélie BARAER	Gérard CARTAILLAC		